

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq mai à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Rioupéroux, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Maire

Présents :

Messieurs, DUPONT Gilbert, BLETON Alain LIBERA Robin, VANHAY Xavier, BLANQUAERT Jean Luc, LAMOTTE Frank,

Mesdames, KEBAILI Caroline, GANDOLFE Christine, DECONINCK, Aurélie, CLARET Paulette, MILLAN Mélanie

Absents : KLINGLER Laetitia, KUNG Jean Marc, ZANELLA Muriel, BENDI Eddine

Secrétaire : BLANQUAERT Jean Luc

Procuration à BLETON Alain de ZANELLA Muriel

VOIE VERTE : MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de la voie verte sur le territoire de la commune de Livet et Gavet, ^porté par la Communauté de Communes de l'Oisans (Cco).

La commune entend faciliter l'acquisition foncière par la CCO des anciennes concessions hydroélectriques de la Romanche afin de réaliser cet aménagement structurant.

À ce titre, et conformément à la réglementation, la commune délègue son droit de priorité à la Communauté de Communes de l'Oisans pour l'ensemble des parcelles listées ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AD	219	Rioupéroux	295
AD	220	Rioupéroux	590
AD	221	Rioupéroux	3 507
AD	222	Rioupéroux	35
AD	223	Rioupéroux	200

Cette délégation vise à permettre à la CCO de procéder, dans les délais impartis, aux obtentions d'autorisation de travaux indispensables au démarrage des travaux, prévu pour la fin du mois d'avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** de déléguer son droit de priorité à la Communauté de Communes de l'Oisans pour l'ensemble des parcelles listées ci-dessus. **GARDE** la propriété des parcelles

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA PISCINE DE GAVET SAISON 2024/2025

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du maître nageurs, LESENECHAL Anthony, de passer sous le statut d'auto entrepreneur pour encadrer la natation scolaire et assurer la surveillance du public à la piscine de Gavet.

L'agent assurera cette prestation selon le planning élaborée par Evelyne VOISIN, pour les périodes suivantes :

LESENECHAL Anthony

- Du 22 avril au 30 avril 2025
- Les 02 mai et 03 mai 2025
- Les 19 mai et 20 mai 2025
- Les 02 juin et 03 juin 2025

Tarif horaire de 25 euros.

Un devis mensuel du nombre d'heures sera établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition de service sous le statut d'auto entrepreneur pour l'agent :

LESENECHAL Anthony, , au tarif horaire de 25 euros.

TARIFS D'ENTREE A LA PISCINE SAISON 2025-2026

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour la piscine de Livet et Gavet, à compter du 1^{er} septembre 2025

1 - ENTREES

• Adulte de la commune (justificatif de domicile)	5 €
• Adulte extérieur (justificatif de domicile)	6 €
• Enfant de la commune	2 €
• Tarifs réduits :	
* associations / groupes sportifs	} 3 €
* handicapés	
* étudiants	
* enfants de moins de 16 ans	
* personnel communal	
* demandeur d'emploi résident	
Visiteurs extérieurs à la Commune en groupe (10 personnes)	{ 4 €

2 – ABONNEMENTS : carte de 10 entrées

- Adultes **40 €**
- Adultes résidants **30 €**
- Enfants **18 €**
- Enfants résidants **10 €**

3 – CARTE ANNUELLE

Les cartes annuelles seront établies de date à date et valable un an

- Adultes **180 €**
- Adultes résidants de la commune **145 €**
-
- Enfants **90 €**
- Enfants résidants de la commune **60 €**

4 – SCOLAIRES EXTERIEURS A LA COMMUNE

L'heure de location du bassin par classe, avec un maître-nageur en surveillance : **85 €**

L'heure de cours donnée par un maître-nageur de la Commune à un groupe scolaire : **45 €**

05- Le Conseil Municipal a, en outre, décidé de demander aux collectivités dont les enfants fréquentent notre centre nautique avec leurs écoles dans le cadre du tiers temps pédagogique, une participation aux frais de fonctionnement et d'investissement de notre piscine.

La participation aux frais de fonctionnement s'élève à la somme de :

4.00 € par enfant et par classe.

La participation aux frais d'investissement s'élève à la somme de :

4.00 € par enfant et par classe.

Soit une participation communale de 8 € par enfant fréquentant le centre nautique avec son école dans le cadre du 1/3 temps pédagogique

06 – LOCATION DU BASSIN AUX MAITRES NAGEURS

Mise à disposition du bassin de la piscine municipale pour l'enseignement de cours de natation, aquagym et Aquabike à titre privé.

La location est fixée à **150 euros** par créneau d'intervention. Pour le paiement présentation du planning validé par le professionnel et la collectivité.

07 – ANNULATION SEANCES SCOLAIRES EXTERIEURS A LA COMMUNE

50% de la prestation sera appliquer si l'école n'annule pas la séance 48 heures à l'avance.

08 - LOCATION "HORS COMMUNE"

L'heure

55 €

09 - LOCATION PISCINE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Gratuit sous réserve de disponibilité de créneaux horaires

10 – AQUABIKE

Les cours sont animés par des maitres-nageurs qui exercent sous le statut d'auto-entrepreneur. (Les maîtres-nageurs ne sont pas obligatoirement des employés de la commune),

Les tarifs sont fixés par la commune. 100% du règlement est versé au Trésor Public, par le régisseur.

- ♦ 40% du règlement de chaque inscrit est reversé au Maitre-Nageur, facture trimestrielle établie par ce dernier.

Résidents de la commune :

- Pour 1 trimestre : **132 €**
- Pour 2 trimestres : **250 €**
- Pour 3 trimestres : **360 €**

Extérieurs de la commune :

- Pour 1 trimestre : **180 €**
- Pour 2 trimestres : **290 €**
- Pour 3 trimestres : **400 €**

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le maire soumet à l'Assemblée les demandes de subventions pour 2025 et lui propose de bien vouloir dresser la liste des associations que la Commune souhaite aider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer les subventions pour 2025 aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	3 580 €
- Amicale des employés Communaux :	7 500 €
- Club Rencontre :	1 340 €
- Moto Club :	300 €
- Marcheurs et coureurs des gorges de la Romanche	200 €
- Romanche pétanque	200 €
- Sou des écoles	400 €
- ACCA :	450 €
- Les quatre A :	200 €
- La ligue contre le cancer	200 €
- MFR DE VIF	150 €
- LOCOMOTIVE	150 €
- CROIX ROUGE Française	150 €
- SECOURS POPULAIRE Français	150 €
- Richesses culturelles RCO	750€
(Pour 7, Contre 2, Abstention 2)	

CONVENTION TICHODROME CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Monsieur le Maire explique et donne lecture au conseil municipal de la présente convention qui a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le TICHODROME et la commune de Livet et Gavet afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Le Tichodrome s'engage à recueillir les animaux sauvages blessés ou malades, à informer la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0.15 euros par habitant pour l'année 2025 : soit 1274 habitants x 0.15 = **191.10 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse année 20245 (ci jointe).

APPROBATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION SYNDICALE GAVET CLAVAUX

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des délibérations de la commission syndicale Gavet Clavaux, lors de leur séance du 04 février 2025 et du 17 avril 2025 (délibérations ci jointes)

Après délibéré, le Conseil Municipal : **APPROUVE** à la majorité les délibérations de la commission syndicale Gavet Clavaux, séance du 04 février 2025 et du 17 avril 2025.

DEMANDE DE NUMERO DE MAISON AU ROBERTS – CHEMIN DES CLOTS

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de la famille ABAZI demandant l'attribution d'un numéro de maison à l'adresse, chemin des Clots, au Roberts, parcelle 580

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **ATTRIBUE** le numéro 4 chemin des Clots au Roberts, à la famille ABAZI

CIMETIERE : PLAQUE DU JARDIN DU SOUVENIR

La délibération remplace et annule la délibération n° 2025-01-10 du 04/03/2025

Monsieur le Maire, rappel que le jardin du souvenir est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. La dispersion des cendres est soumise à autorisation du Maire, disperser des cendres sans autorisation est strictement interdit. Pour obtenir cette autorisation, il suffit d'en faire la demande en mairie, qui tient un registre. La dispersion des cendres au sein d'un jardin du souvenir est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité le dépôt de plaques, dont les frais seront à la charge des familles.

Inscriptions : Nom et prénom, date de naissance et date de décès

Dimensions : 16 cm x 10 cm

DEMANDE DE NUMERO DE RUE A LIVET – RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur PINHEIRO VIEIRO Armando demandant l'attribution d'un numéro, à la rue des écoles, à Livet, suite à la demande d'un permis de construire pour un aménagement des annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **ATTRIBUE** le numéro 14 TER rue des écoles, à Livet, à Monsieur PINHEIRO VIEIRO Armando.

DEMANDE DE NUMERO DE RUE A LIVET – RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur PINHEIRO VIEIRO Armando demandant l'attribution d'un numéro, à la rue des écoles, à Livet, suite à la demande d'un permis de construire pour un aménagement des annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **ATTRIBUE** le numéro 14 TER rue des écoles, à Livet, à Monsieur PINHEIRO VIEIRO Armando.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PROJET ETUDES A L'ETRANGER – MARTINEZ LEANE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme MARTINEZ Léane concernant une demande d'aide financière pour un projet d'études, ERASMUS + en Espagne, pour une durée de 10 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'accorder une d'aide financière de **1 000 €**, sur justificatif du projet (certificat scolarité ou contrat)

DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA CREATION D'UN CENTRE DE LOISIR A LIVET

Monsieur le Maire rappelle le projet qui consiste à la réhabilitation d'un bâtiment existant (ancienne école maternelle) pour créer un espace d'accueil moderne, fonctionnel et adapté aux besoins des enfants de 3 à 11 ans. La capacité d'accueillir 26 enfants. Il comprendra notamment :

- Des salles d'activités, un espace de restauration et de repos.
- Des aménagements extérieurs avec préau et espace de jeux.
- Une attention particulière portée à l'accessibilité et à la transition écologique (panneaux solaires).

Compte tenu des coûts importants de ces travaux, la commune sollicite à divers organismes des subventions.

Le montant estimé des travaux s'élève à 537 385 € HT / **644 862 € TTC**

Financement	Montant de la subvention
Département	80 608 €
Communauté de communes	60 000 €
Union Européenne	32 000 €
Autres financements publics CAF	270 000 €
Sous-total	442 608 €
Autofinancement	202 254 €
TOTAL	644 862 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la création d'un centre de Loisirs et à signer toutes pièces relatives à cette décision.

**LA DEMANDE DE PROPOSITION D'ACHAT MAISON – MME DECONINCK ET MARTINS
EST REPORTE AU PROCHAIN CM – DEUXIEME AVIS AGENCE IMMOBILIERE**

Le 06 mai 2025

Le Maire

Gilbert DUPONT

